VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201326-20260407-CM2604-DEL025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/09/2026

Date de convocation 1 avril 2026
Date d'affichage 1 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice 29
présents 29
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX
LE SEPT AVRIL à vingt heures,
Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Éric PAPILLON ; Mme Sophie DOLLON ; M. Laurent PHILIBERT ; Mme Céline PELLETIER ; M. Thierry RENVOIZE ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Emmanuel BOIS; M. Franck POTAUFEUX ; M. Éric VAUJOIE ; M. Dominique MORANCE ; M. Lionel COURTEMANCHE ; Mme Olivia GUEUGNOT ; M. Michael LEBLANC ; Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ; Mme Stéphanie BRAULT ; Mme Caroline LALOIT ; M. Christophe BISI ; Mme Audrey MAMONTEIL ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Caroline LERAT ; M. Matthieu LEDUC ; Mme Julie BIBARD ; Mme Aurélia PARISOT ; Mme Angélique GOURAUD ; M. Sébastien PELLERIN ; M. Alexis GITS.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

Mme Sylvie LEMOINE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

REPRÉSENTATION AU CONSERVATOIRE DE L'ESPACE NATUREL DES AJEUX

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner **trois (3)** représentants appelés à siéger au sein du Conservatoire de l'Espace Naturel des Ajeux.

Après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE** Monsieur **Michaël LEBLANC**, Madame **Olivia GUEUGNOT** et Monsieur **Emmanuel BOIS** en qualité de représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conservatoire de l'Espace Naturel des Ajeux.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance
Sylvie LEMOINE

Le Maire
Didier REVEAU

Extrait rectifié : *correction d'une erreur matérielle de transcription concernant le prénom de Madame Olivia Gueugnot. Cette rectification n'emporte aucune modification de la décision adoptée par le Conseil municipal le 7 avril 2026.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, par courrier ou par dépôt au greffe.